

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, vendredi 25 octobre 2024

Présents : Mmes Joëlle Brottes, Josiane Rochelet, Christiane Autin, Mrs André Duboeuf, Lucien Dumas, Hervé Goudard, Christian Ouillon, Sébastien Hochet, Philippe Libeyre.

Procuration : Mme Sandrine Chomienne à M. Christian OUILLON, Mme Brottes Rose-Marie à M. André Duboeuf, M. Hervé Dolmazon à M. Sébastien Hochet, M.

Absente : Mme Marie-Thérèse Schymetzky

Elue secrétaire de séance : Mme Joëlle Brottes

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024

ORDRE DU JOUR :

1. Location local étage de la mairie pour le cabinet infirmier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cabinet infirmier va s'installer dans un local à l'étage de la mairie à compter du lundi 18 novembre 2024. Un bail professionnel a été établi pour une location à compter du 18 novembre 2024 au prix de 250 euros. Le Conseil Municipal souhaite offrir la gratuité pour cette location du 18 novembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024. Les loyers seront mandatés à compter du 1^{er} janvier 2025.

Approuvé à l'unanimité

2. Contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire (CDG43) a lancé un marché pour souscrire un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents publics,

- que le CDG43 a communiqué à la Commune les résultats la concernant,
- que le contrat groupe a pour principal avantage de mutualiser les risques et d'éviter une résiliation pour sinistralité excessive,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion est acceptée. Cette proposition peut se résumer ainsi :

Assureur : CNP - Relyens

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour financer le service proposé par le Centre de gestion, une cotisation annuelle de 0,2% indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG lui sera versée sur présentation d'un titre de recette spécifique.

Approuvé à l'unanimité

3. Création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public

M. le Maire indique qu'il y a lieu de créer un emploi pour l'aide au secrétariat de mairie et la gestion de l'agence postale communale à compter du 1^{er} décembre 2024. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 18 heures.

Approuvé à l'unanimité

4. Révision générale du plan local d'urbanisme modification au contrat de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle l'offre faite par le bureau d'études REALITES pour la mission d'études et d'accompagnement pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le montant de l'offre initial était de 31 353,00€ HT soit 37 623,60€ TTC.

Il s'avère que les 17 réunions de travail et la réunion publique prévue dans la mission ne sont pas suffisantes au vu du travail à réaliser sur la révision du PLU de la Commune. L'avenant a ainsi pour objectif de prendre en compte 4 réunions supplémentaires réalisées ainsi que 4 réunions qui devraient avoir lieu d'ici l'approbation du PLU (réunion de travail prévue le 09/10/2024, une autre réunion de travail potentielle, passage en CDPENAF, une réunion suite à l'enquête publique) au prix unitaire de 540,00€ HT. Il s'agit aussi d'intégrer la seconde réunion publique prévue dans la délibération initiale et qui doit se tenir le 27/09/2024 au prix unitaire de 700,00€ HT. Le montant de l'avenant n°1 est de 5 020€ HT soit 6 024€ TTC.

Approuvé à l'unanimité

5. Etude diagnostique et schéma directeur en assainissement Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle l'offre faite par le bureau d'études AB2R pour l'étude diagnostique et schéma directeur en assainissement. Le montant de l'offre initial était de 42 135,00€ HT répartie en 3 phases + TO2 = 42 518,00€ HT.

Phase 1 = 15 460,00€ HT, Phase 2 = 20 861,00€ HT, Phase 3 = 5 814,00€ HT, TO2 = 383€ HT.

Le présent avenant a pour but de mettre à jour les prestations réalisées = 46 058,25€ HT décomposées comme suit : Phase 1 = 15 444,00€ HT, Phase 2 = 23 830,25€ HT, Phase 3 = 5 814,00€ HT et TO2 = 970,00€ HT.

Approuvé à l'unanimité

6. Travaux d'éclairage public renouvellement EP LED Bourg et villages

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public pour le renouvellement EP LED du Bourg et des villages. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 78 263,76€ HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%, soit : $78\,263,76 \times 55\% = 43\,045,07$ euros Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

7. Travaux d'éclairage public au village de Pélinac

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public du village de Pélinac .Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 23 258,97€ HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%, soit : $23\,258,97 \times 55\% = 12\,792,43$ euros Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

8. Travaux d'éclairage public sur poste Freycenet

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public sur le poste Freycenet pour le hameau de la Besséat. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 1 092,32€ HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%, soit : $1\,092,32 \times 55\% = 600,78$ euros Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

9. Questions diverses

- La Commémoration du 11 novembre aura lieu le lundi 11 novembre 2024 à 11 heures.
- Invitation à la Sainte Barbe du centre d'incendie et de secours le samedi 30 novembre 2024 à 18h30 à la caserne.
- Un devis a été demandé pour un réfrigérateur pour la cantine
- Concernant les Colis de Noël pour les personnes en maison de retraite, une eau de toilette sera incluse au colis.
- Le marché de Noël aura lieu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024 à la maison du Bru
- Un rendez-vous avec la presse, les infirmières du cabinet infirmier et le Docteur Sautel aura lieu le mercredi 30 octobre à 14 heures à la mairie.
- Suite aux inondations des chemins ont été dégradés, des devis ont été demandés pour la location d'un chargeur pour du concassé et pour de l'engrènement.
- Le bilan de 7 mois d'installation du site de compostage partagé a eu lieu le 22 octobre 2024. Il faudrait des référents supplémentaires.
- Une réunion de la commission voirie est programmée le mercredi 20 novembre 2024 à 9h00 en mairie.
- Suite à la réunion avec les déneigeurs il a été prévu de ne pas déneiger 2 parties de voies (à proximité de Bois de Chazeaux et les Ribeyres) des panneaux « section non déneigée en période hivernale » seront installés à ces endroits.